

, à  
laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis (arrivée à 19h16); monsieur Ghislain Laporte; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchiofo, tous commissaires formant quorum.

Était absente : madame Abi Koné.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjos ressources éducatives; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Geneviève Hotte, directrice, bureau des grands projets; madame Nathalie Provost, directrice par intérim, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; monsieur Carl Vézina, coordonnateur, service des ressources humaines; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'a M

Conseil d

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

madame Louise Leroux,  
il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique \_\_\_\_\_, le point 8.1 E) « Ajouts de classes – École secondaire des Sources » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique \_\_\_\_\_, le point 12 A) « Correspondance du Ministre » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique \_\_\_\_\_, le point 12 B) « Secteur Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\$ &DGUIH RUJDQLVDWLRQ GHV GHV WJFXHV H  
GH FRUUXSWLRQ GHV GHV FRV OSUXVFLRQV XV  
FRQWUDFWXHOOH  
% 'pS{W G¶DYLV GX 3URWHFWHXU GH O¶p  
FRQILGHQWLHO  
& 'pS{W G¶DYLV GX 3URWHFWHXU GH O¶p  
FRQILGHQWLHO

\$SSURYLVLRQQHPPHQW

\$'0.1,675\$7,21 \*e1e5\$/

2UJDQLVDWLRQ VFRODLUH

\$ 3ODQ WULHQQDO GH UpSDUWLWLRQ  
LPPHXEOHV 375', HW OLVWH  
FHQWUHV ± \$GRSWLRQ  
% 3URMHW GH UpYLVLQR GHV EDVVLQV  
SULPDLUH GX 3HWLW &ROOqJH 6DL  
O¶(DX 9LYH 3LHUUHGHV FDWXRQ HW  
G¶XQ EDVVLQ SRXU OD QRXYHOOH pF  
\$GRSWLRQ  
& 0RGLILFDWLRQV DLSRQUMPHV G¶DQVFWLS  
&RPPLVVLRQ VFRODLUH %RXUJHR\V  
± \$GRSWLRQ  
' eFROH j YRFDWLRQ SDUWLFXOLqUH 'H  
0LQLVWUH GH O¶eGXFDWLRQ HW GH O¶  
YHUWX GH O¶DUWLFOH GH OD /,3  
\$GRSWLRQ  
( \$MRXWV GH FODVFRQGDLFURHOHV 6RXU  
3ODQLILFDWLRQ VWUDWpJLTXH  
9pULILFDWLRQ LQWHUQH HW UHGGLWL  
&RPPXQLFDWLRQV  
0HVXUHV G¶XUJHQFH

75\$163257 6&2/,\$5

5\$33257e' e/e\*\$7,216 (7 5(35e6(17\$7,216

\$ 'pOpJXpV DX &\*76,0  
% 'pOpJXpV j O¶\$&(//  
& 3URFqV YHUEDO G¶DQVFWLS  
&RPLWp H[pFXWLI  
' &RPLWp GH SDUHQWV

\*e1e5\$/7e

\$ ,QIRUPDWLRQ GH OD SUpVLGHQFH  
% ,QIRUPDWLRQ GH OD 'LUHFWLRQ JpQpU  
& 5DSSRUW VXU OHVHG pSRpXJYDVLURQV DX G  
JpQpUDO SRXU OD SpULRGH GX RFW

48(67,216 '.9(56(6

\$ &RUUHVSRRQGDQFH GX 0LQLVWUH  
% 6HFWHXU IOH GHV 6°XUV

---

A) Rapport du président du Comité de gouvernance et  
d'éthique – Rapport du protecteur de l'élève

---

l'article 170 de la Loi sur l'instruction  
publique;

le texte du procès-verbal de la  
séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 novembre 2018, a  
été remis aux commissaires le jeudi 10 janvier 2019;

madame Sonia Gagné-  
Lalonde, il est résolu, à l'unanimité, de dispenser la secrétaire générale  
de faire lecture du procès-verbal.

madame Sonia Gagné-  
Lalonde, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la  
séance ordinaire du Conseil des Q Lall

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Échéancier
- C) Projets des calendriers scolaires pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Les commissaires posent leurs questions.

Monsieur Carl Vézina explique les choix qui ont été faits.

Monsieur Ghislain Laporte souhaite s'assurer que les comités régionaux soient aussi consultés.

la volonté de la Commission scolaire d'adopter les calendriers scolaires, des secteurs des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

le souhait exprimé d'adopter les calendriers scolaires sur une période triennale en vue d'assurer une meilleure planification des activités scolaires;

la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion;

la recommandation de la Direction générale;

la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, le projet des calendriers scolaires pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

De consulter les groupes concernés et identifiés au sommaire joint à la présente résolution et de fixer la période de consultation du 16 janvier au 5 avril 2019;

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et de recommander ultérieurement au Conseil des commissaires les calendriers scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 pour adoption.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Document « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2019-2020, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

le document sur les « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » est revu annuellement;

l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que la Commission scolaire doit établir les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire;

la consultation auprès du Comité central de parents, des Comités régionaux de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et des Conseils d'établissement prévue aux articles 193 (9), 187 (2) et 275 de la *Loi sur l'instruction publique*,

'en vertu de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de répartition des ressources a formulé ses recommandations, qui sont incluses au document présenté au document de consultation joint, et que ces recommandations ont fait l'objet d'une consultation du Comité consultatif de gestion qui a émis une recommandation favorable;

la recommandation du directeur du Service des ressources financières et de la Direction générale;

la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation des Comités central et régionaux de parents, du Comité consultatif des services aux EHDA ainsi que des Conseils d'établissement, le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2019-2020 et de fixer le retour de consultation au 15 mars 2019.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
- C) Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

Madame Diane Lamarche-Venne aimerait qu'on ajoute au document la composition du Comité de vigie.

Madame Marie-Josée Boivin se dit satisfaite des ajouts faits suite à la demande des membres du Comité de vérification.



portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte  
était non-fondée;

en conséquence, la recommandation favorable du  
comité;

monsieur Luc Landreville, il est  
résolu à l'unanimité :

la recommandation favorable du Comité de  
vérification - Finances et organisation scolaire.

madame Marie-Josée Boivin, il est  
résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des

l'assemblée publique d'information s'étant tenue à l'école Cavelier-De LaSalle le 16 octobre 2018 pour présenter le projet de consultation aux parents des écoles primaires concernées;

les avis favorables reçus des instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, les conseils d'établissement des écoles du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton ainsi que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

la recommandation favorable de la Direction générale;

la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

à l'unanimité : madame Joanne Bonnici, il est résolu

des directives et des recommandations de la protectrice de l'élève ont fait en sorte qu'ils doivent être revus dans le but de les rendre conformes aux attentes;

le décret ministériel n° 872-2018, déposé en juin dernier, annexe la zone grise Montréal/Ville Mont-Royal à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

*le projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire,* restreint certaines actions de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

, depuis juillet 2018, le MEES a remplacé tous les groupes de maternelle 4 ans à demi-temps par des groupes à temps plein à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

l'école primaire Annexe Crawford est située dans le quartier de Verdun;

, par les résolutions # CC18/19-08-007 et # CC18/19-08-008, le Conseil des commissaires a mandaté le Comité de vérification - Finances et organisation scolaire afin que soient analysés,





Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

9 d" to1 ocde particulier à sv / U  
Monsieur Ghislain Laporte fait rapport du travail fait  
par les comités de parents et quant à leur restructuration, un comité a  
été formé et un sondage doit être fait auprès des délégués.

n° for una toM M  
La composition finale sera adoptée à la réunion du  
mois de mars prochain, pour dépôt à la séance du Conseil des  
commissaires du 9 avril 2019.

6 MM  
p 6 a o # S led S é  
v M

M<sup>re</sup> Marie-Josée Villeneuve explique les modalités relatives à l'avis d'appel d'intérêt.

Madame Geneviève Hotte complète l'information et explique les démarches faites auprès de l'arrondissement de Verdun.

Madame Lamarche-Venne rappelle les commentaires de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), lors des consultations sur la construction de la deuxième école, qui recommandait que l'arrondissement entreprenne, déjà à ce moment, des démarches pour trouver un terrain pour une troisième école.

Dans un autre cadre d'idée, Madame Varin demande où en est la Commission scolaire dans l'évolution du dossier pour le mode de transport électrique.

Madame Nathalie Provost répond que le Comité de transport travaillera, la semaine prochaine, à la possibilité d'un appel d'offres pour des autobus électriques.

ADVENANT 19 h 59,  
madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

M<sup>re</sup> Marie-Josée Villeneuve et les directeurs généraux adjoints sont invités à rester dans la salle durant l'huis clos.

Madame Geneviève Hotte est aussi invitée à se joindre au Conseil siégeant à huis clos.

ADVENANT 21 h 09,  
madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

ADVENANT 21 h 10, la séance est levée.